



Parasitisme en ligne : une interprétation très large de la compétence du tribunal de Paris

09/10/09



N'importe quel tribunal français peut être territorialement compétent en matière d'internet, même si le constat a été dressé par un huissier établi hors de son ressort. Par un [arrêt](#) du 30 septembre 2009, la cour d'appel de Paris a infirmé une [ordonnance de référé](#) du tribunal de commerce de Paris qui s'était jugé incompétent au motif que le constat destiné à démontrer des actes de parasitisme en ligne avait été effectué à Nanterre.

En vertu de l'article 46 du code de procédure civile, le demandeur peut, en matière délictuelle, saisir la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été saisi. En matière d'internet remarque la cour, le fait dommageable se produit en tous lieux où les informations ont été mises à la disposition des internautes. Or, constate-t-elle, la société qui soulève l'incompétence du juge n'a, à aucun moment, soutenu que le site n'était pas accessible à Paris. Elle en conclut que le tribunal parisien est territorialement compétent. Elle profite de cet arrêt pour glisser que « *la décision de faire constater l'infraction dans le département des Hauts-de-Seine (Nanterre) pour prouver la validité de celle-ci dans le département de la Seine, relève d'une logique douteuse* ».

Dans cette affaire, l'éditeur du site Mylittleparis.com estimait que les sites Doitinparis.com et Doitinparis.fr présentaient de « *troublantes similitudes* » avec le sien et s'était tourné vers le juge des référés pour faire cesser le trouble. La cour d'appel a considéré que certaines ressemblances entre les illustrations des sites concurrents ne pouvaient être le fait du hasard « *mais d'une démarche délibérée, alors que lesdites similitudes ne peuvent évidemment pas être justifiées par une nécessité technique* ». Le responsable des sites Doitinparis a été condamné à retirer les illustrations litigieuses sous astreinte de 2 000 euros par jour et à verser 5 000 euros de dommages-intérêts à Mylittleparis.com, en plus des 2 000 euros au titre des frais de justice.

Editions des Parques - [legalis.net](#)

www.legalis.net
249, rue de Crimée - 75019 Paris - France
legalis@legalis.net
Tél. +33 (0)1.40.35.03.03 - Fax +33 (0)1.40.38.96.43
Directeur de publication : Daniel Duthil

Hébergement : Celog, 70, rue de Ponthieu. 75008 Paris
Sarl au capital de 7622 euros
RC Paris B 323 600 973
Code APE : 221E

Cliquez sur l'icône pour accéder aux conditions particulières d'utilisation de ce site Web référencé IDDN :

